

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **29 janvier 2008**

L'an deux mil huit et le 29 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Henri GAILLARD**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, Maurice **BERCHU**, Louis - Claude **GAGNAIRE**, Georges **PATOT**, Ginette **RULLIERE**, Valérie **BOROT**, Serge **BOUVIER**, Martine **CHAMBON**, Bruno **CHAUSSINAND**, Françoise **GRENIER**, Gérard **HEYRAUD**, Joël **PASCAL**, Louis **RAMIER**, Gilbert **ROCHAS**, Jean-Louis **TETE**.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Elisabeth **PUAUD** (pouvoir donné à Madame Ginette **RULLIERE**), Monsieur Gérard **HEYRAUD** (pouvoir donné à Monsieur Joël **PASCAL**)

Absent excusé : Madame Suzy **CHANTEPY**

Arrivé en cours de séance

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice **BERCHU**

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 22 janvier 2008**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire et le Conseil municipal présentent leurs condoléances aux familles de Madame Gabrielle **ROUDIER**, ancienne institutrice ayant suivi plusieurs générations d'enfants de Roiffieux, et de Monsieur Marcel **BOUVET**, Ancien combattant de la 2nde guerre mondiale.

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2007 est adopté.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.01 DROITS DE PLACE – ANNEE 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat des Commerçants non sédentaires Drôme – Ardèche a donné un avis favorable à la proposition de tarifs pour l'année 2008 faite par le Conseil municipal le 18 décembre 2007.

Il invite le Conseil municipal à délibérer afin de

↳ fixer les tarifs de droits de place à compter du 1^{er} janvier 2008 comme suit :

Emplacements communaux :

- Commerçants ambulants : **0.88 € le m² par jour** avec un minimum de perception d'une journée

Fête votive : Commerçants ambulants, forains, manèges, jeux, spectacles de toute nature, etc :

- Forfait de 52 € jusqu'à 160 m²
- 0.88 € le m² au dessus de 160m²

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.02 AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS EST DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché relatif à l'assainissement des Quartiers Est de la Commune s'élevait à un montant total de 769 247,65 € HT.

Ce marché, comprenant les tranches fermes, conditionnelle 1 et conditionnelle 2-1 ainsi que le marché complémentaire, a nécessité des prestations supplémentaires qui sont les suivantes :

- Passage à gué du ruisseau « Lignon » en canalisation fonte bétonnée
- Réfection de tranchée renforcée dans les zones privées, à très forte pente, ou sur voirie départementale
- Extension du réseau d'assainissement à Fély
- Branchements supplémentaires
- Alimentation électrique de la station de relevage de Fély
- Purge d'une parcelle recevant, avant les travaux, les eaux usées d'Anty
- Pistes d'accès au réseau
- Regard avec déversoir d'orage à la station de relevage de Fély

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 janvier 2008 afin d'examiner un projet d'avenant. Le choix de la Commission d'appel d'offres s'est porté sur la proposition du groupement d'entreprises Bouchardon Frères/ Faurie Christian d'un montant de 65 175.00 € HT soit 77 949.30 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confirmer le choix de la Commission d'appel d'offres.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **adopte** la proposition du groupement d'entreprises Bouchardon Frères/ Faurie Christian d'un montant de 65 175.00 € HT soit 77 949.30 € TTC pour l'avenant n°1 au marché d'assainissement des quartiers Est de la commune.

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.03 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITOTIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Dans le cadre d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} février 2008 à temps complet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **crée** un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} février 2008 à temps complet.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.04 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-ADHESION DE LA MAPA DE ROIFFIEUX

En complément de la délibération 2007-03-17 en date du 27 février 2007, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de préciser que la Maison d'Accueil pour personnes âgées « La Rosée du Pré » bénéficiera d'un accès gratuit à la bibliothèque municipale.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **approuve** la cotisation gratuite de la MAPA « La Rosée du Pré », une seule carte sera délivrée pour l'ensemble des habitants de la MAPA.

↳ **dit** que la MAPA devra se conformer au règlement de la bibliothèque municipale.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.05 DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLES PAR L'ASR GYMNASTIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de mise à disposition de salles à titre payant de l'Avenir sportif de Roiffieux.

Monsieur BERCHU précise au Conseil municipal que cette mise à disposition de salles sera destinée à dispenser des cours aux élèves des communes environnantes dans le cadre scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳ **Accepte** la mise à disposition de salles à titre payant à l'ASR Gymnastique de Roiffieux,

↳ **Fixe** le tarif de cette location à 15 € la tranche de 2 heures,

↳ **Précise** que cette mise à disposition sera possible en fonction des disponibilités.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.06 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT RESERVE AUX INSTITUTEURS 2007

Le Comité des Finances Locales, dans sa séance du 13 novembre 2007, a fixé le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs (DSI) pour l'année 2007 à 2 671 €.

Les instituteurs qui se logent par leurs propres moyens perçoivent une indemnité représentative de logement (IRL), dont la part prise en charge par l'Etat ne peut dépasser les 2 671 € arrêtés par le Comité des Finances Locales. La partie de l'indemnité excédant ce montant est à la charge des communes. Ce complément communal constitue une dépense obligatoire.

Il appartient au Préfet d'arrêter le montant de l'IRL valable en Ardèche pour 2007, après avoir recueilli les avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des conseils municipaux.

L'IRL comporte deux taux principaux :

- le taux de base attribué aux instituteurs célibataires, divorcés, veufs, sans enfants à charge.
- le taux majoré de 25 %, réservé aux instituteurs mariés ou aux célibataires, veufs, divorcés avec enfants à charge

Pour l'année 2006, la participation à la charge des communes représentait 247 € par instituteur pour le taux majoré.

Notre avis est sollicité sur l'augmentation de l'IRL pour 2007 duquel découlera le montant de la participation des communes. Plusieurs options sont possibles :

- **La proposition du Comité des Finances Locales reprise par le Préfet** : reconduction du montant de l'IRL 2006 pour la détermination du montant unitaire de l'IRL 2007, afin de limiter les répercussions de cette majoration sur les budgets des communes, chargées de verser le complément communal. La participation communale pour le taux majoré de l'IRL serait donc identique à celle de 2006, à savoir **247 €**.

- **La proposition d'évolution en fonction de l'indice du coût de la construction** : progression de 5.04%, ce qui porterait le supplément communal à **394 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳ **Opte** pour la proposition du Comité des Finances Locales reprise par le Préfet d'un montant de 247 € .

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 13

Abst : 3

2008.01.07 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, LIEU DIT LES SABLES- PARCELLE AD 57 ET PARTIE PARCELLE AD 58

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de Monsieur et Madame DEVISE Bernard Les Sables, 07100 ROIFFIEUX concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur les parcelles AD57 et 58, lieu dit Les Sables.

Après détachement, la partie cédée par la commune aurait une surface totale de 375 m². Le prix proposé est de 5 € le m², conforme à l'avis des Domaines du 27/12/2007, n°2007/197/VO530.

Cette vente se fera aux conditions ci après, qui devront être acceptées par Monsieur et Madame DEVISE et mentionnées dans une promesse d'achat :

- Un mur de clôture de 2 mètres (conforme aux prescriptions du PLU) sera construit aux frais des acheteurs sur les limites AB et AI, ainsi que sur celles de la parcelle 57 côté voie communale n°6, Route de Novid.
- Les futurs acquéreurs auront l'autorisation d'édifier cette clôture sur la propriété communale dès la signature de la promesse d'achat et disposeront d'un délai de 6 mois pour réaliser cet ouvrage.
- L'acté notarié validant l'acquisition de cette parcelle par Monsieur et Madame DEVISE ne sera établi qu'après la réalisation du mur de clôture.

En cas de non réalisation de l'ensemble des ouvrages à l'échéance prévue, la promesse d'achat sera annulée et le terrain devra être restitué à la commune dans l'état primitif et ce, aux frais de Monsieur et Madame DEVISE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Accepte** de vendre cette parcelle aux conditions particulières énumérées ci-dessus

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.08 CONTRATS DE MAINTENANCE 2007

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal

- le contrat de maintenance pour l'année 2008 des logiciels informatiques et de systèmes d'exploitation établi par la société MAGNUS, d'un montant de **1591.56 € HT soit 1903.51 € TTC**
Pour mémoire, en 2007 le montant de ce contrat s'élevait à 1856.36 € TTC.
- Le contrat de maintenance du 1^{er} semestre 2008 pour le logiciel informatique de la bibliothèque d'un montant de **274.26 € HT soit 328.01 € TTC.**
Pour mémoire, en 2007 le montant de ce contrat s'élevait à 627.90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Accepte** ces contrats de maintenance.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.09 AVENANT N°1 JARDIN DES TRAPPES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un passage surélevé, Place du Vivarais dans le cadre de l'opération d'aménagement du Jardin des Trappes. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre un avenant au marché à procédure adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **adopte** l'avenant n°1 au marché relatif à la création d'un parc paysager et à l'installation de sanitaires automatiques et

☞ **retient** la proposition de l'entreprise EVTP pour un montant de 3972.80 € HT soit **4536.18 € TTC**.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.10 CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX DE NUMEROTATION

Monsieur PATOT, Adjoint, informe le Conseil municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour l'acquisition de 700 panneaux de numéros de rue.

ENTREPRISES	Matière	Caractéristiques	Garantie	Prix HT	Prix TTC
SIGNASUD	Aluminium	2 perçages	10 ans	3500 €	4186 €
VIRIEUX	Aluminium	Aucun		3402 €	4068.80 €
MARIN	Aluminium		Entre 8 et 10 ans	3395 €	4060.42 €
MARIN	Email	2 perçages	15 ans	5390 €	6446.44 €
L'ECHO	Aluminium + adhésif	2 perçages		7840 €	9376.64 €
EQUIP URBAIN	Aluminium	2 perçages		12 600 €	15069.6 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Décide** de demander un échantillonnage aux trois entreprises les moins disantes, soit aux entreprises SIGNASUD, VIRIEUX et MARIN.

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à choisir l'entreprise présentant le meilleur rapport qualité prix.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.11 AVENANT LOT 3 AMENAGEMENT ET EXTENSION DES VESTIAIRES FOOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché passé pour l'aménagement et l'extension des vestiaires foot comprenait 9 lots pour un montant total de 130 698.58 € HT SOIT 156 315.43 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°3 Menuiseries intérieures et extérieures » avec l'entreprise MHV SARL.

L'avenant concerne le montant du marché avec une plus value de 1465.00 € HT (soit 1752.14 € TTC). Le montant initial du marché était de 8057 € HT soit 9636.17 € TTC.

Le nouveau montant du marché sera donc porté à 9522.00 € HT soit 11 388.31 € TTC.

Des modifications ont du être faites concernant le lot, à savoir :

- Travaux non réalisés : - 804 €
- Travaux supplémentaires : + 2269 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Adopte** l'avenant n°1 décrit ci-dessus pour le lot n°3 avec l'entreprise MHV SARL, le montant de l'avenant correspondant à une plus value de **1465 € HT soit 1752.14 € TTC**.

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'avenant.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.12 AVENANT LOT 4 AMENAGEMENT ET EXTENSION DES VESTIAIRES FOOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché passé pour l'aménagement et l'extension des vestiaires foot comprenait 9 lots pour un montant total de 130 698.58 € HT SOIT 156 315.43 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°4 « Cloisons, plafonds, peintures » avec l'entreprise Fombonne Sarl.

L'avenant concerne le montant du marché avec une plus value de 563.50 € HT (soit 673.95 € TTC).

Le montant initial du marché était de 19004 € HT soit 22728.78 € TTC. Le nouveau montant du marché sera donc porté à 19 567.50 € HT soit 23 402.73 5 € TTC

Des modifications ont du être faites concernant le lot, à savoir :

- Travaux supplémentaires : plafond chaufferie : +195.50 €
Peinture volets buvette : + 168.00 €
Nettoyage complémentaire : +200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Adopte** l'avenant n°1 décrit ci-dessus pour le lot n°4 avec l'entreprise Fombonne SARL, le montant de l'avenant correspondant à une plus value de **563.50 € HT soit 673.95 € TTC**.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'avenant.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.13 AVENANT LOT 6 AMENAGEMENT ET EXTENSION DES VESTIAIRES FOOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché passé pour l'aménagement et l'extension des vestiaires foot comprenait 9 lots pour un montant total de 130 698.58 € HT SOIT 156 315.43 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°6 « Zinguerie, Plomberie, Sanitaire » avec l'entreprise André BONNET.

L'avenant concerne le montant du marché avec une plus value de 447.12 € HT (soit 534.76 € TTC). Le montant initial du marché était de 18 557.30 € HT soit 22190.94 € TTC. Le nouveau montant du marché sera donc porté à 19 001.42 € HT soit 22 725.70 € TTC

Des modifications ont du être faites concernant le lot, à savoir :
- Travaux supplémentaires : + 477.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳ **Adopte** l'avenant n°1 décrit ci-dessus pour le lot n°3 avec l'entreprise MHV SARL, le montant de l'avenant correspondant à une plus value de **447.12 € HT soit 534.76 € TTC**.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'avenant.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.14 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Pour financer des travaux d'Assainissement, d'aménagement et d'extension des vestiaires foot, de création d'un parc paysager et l'installation de jeux pour enfants, et ce dans l'attente de subventions à venir,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

↳ **décide** de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Est une ligne de crédit d'un montant de 500 000 € aux conditions ci après :
Taux : Variable sur T4M + marge de 0.25 %
Commission d'engagement : 0.10% du montant global de la ligne.

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette ligne de crédit.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.15 DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITION DE LIVRES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Bibliothèque départementale de prêts peut présenter une demande de subvention pour la commune au Centre Nationale du Livre. Cette subvention est destinée aux bibliothèques récemment créées, agrandies, rénovées ou informatisées présentant certaines caractéristiques (montant des travaux, heures d'ouvertures, ligne budgétaire consacrée à l'acquisition d'ouvrages : 0.80 par habitant soit 2300 euros).

La subvention pouvant être perçue est un forfait de 1600 euros renouvelables une fois, inscrit sur le budget de la BDP qui procédera à l'acquisition des ouvrages pour la bibliothèque de Roiffieux, en concertation avec le responsable de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

sollicite cette subvention auprès de la BDP

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de

verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association du personnel communal.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

2008.01.17 AVENANT LOT 5 AMENAGEMENT ET EXTENSION DES VESTIAIRES FOOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché passé pour l'aménagement et l'extension des vestiaires foot comprenait 9 lots pour un montant total de 130 698.58 € HT SOIT 156 315.43 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°5 « Electricité » avec LAPIZE DE SALLEE.

L'avenant concerne le montant du marché avec une plus value de 577.00 € HT (soit 690.09 € TTC). Le montant initial du marché était de 6059 € HT soit 7246.56 € TTC. Le nouveau montant du marché sera donc porté à 6636.00 € HT soit 7936.65 € TTC

Des modifications ont du être faites concernant le lot, à savoir :

- Travaux modificatifs : +410.80 €
- Travaux supplémentaires : + 167.00 € (alarme incendie)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Adopte** l'avenant n°1 décrit ci-dessus pour le lot n°5 avec l'entreprise LAPIZE DE SALLEE, le montant de l'avenant correspondant à une plus value de **577.00 € HT soit 690.09 € TTC**.

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'avenant.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Vœux :**

Monsieur le Maire a donné lecture aux conseillers municipaux de vœux de bonne année reçus à leur attention.

❖ **Service minimum en cas de grève :**

Le Conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à la demande de l'Inspection d'Académie d'organiser un service minimum en cas de grève de l'Education nationale.

❖ **Cantine scolaire**

Madame RULLIERE, Adjointe, informe le Conseil municipal, que 58 enfants ont mangé en moyenne à la cantine en 2007.

❖ **Eclairage public**

Monsieur PATOT, Adjoint, informe le Conseil municipal que le SDE 07 a choisi l'entreprise LAPIZE pour s'occuper de l'éclairage public sur la commune.

❖ **Panneaux publicitaires :**

Le Conseil municipal donne son accord de principe à une demande de l'ASR Basket pour installer des panneaux publicitaires. Les modalités de cette installation seront définies ultérieurement.

La séance est levée à 22 h00.

Prochain Conseil municipal le 26 février 2008 à 20h00.